

« EOLLIS »

(CLIC NIVEAU 3 – RESEAU DE SANTE GERONTOLOGIQUE – RESEAU DE SOINS PALLIATIFS)

cantons de Cysoing, Pont à Marcq, Seclin Nord et Sud

7 rue Jean Baptiste Lebas 59133 PHALEMPIN

☎ 03 20 90 01 01 Fax 03 20 90 39 06 e.mail eollis@wanadoo.fr

# RÉSEAU DE SOINS PALLIATIFS

## CHARTRE D'ADHÉSION

Mai 2006

Modification en décembre 2006

Le Président de l'association EOLLIS

Dr Patrick FOURNIER



Membre du Réseau

Nom, prénom, profession

Date et signature

Le réseau de soins palliatifs de l'association Eollis, régie par la loi 1901, développe sa mission sur les 46 communes des cantons de Cysoing, Pont à Marcq et Seclin Nord & Sud.

### Objectifs de la charte

Définir les missions du réseau, expliquer son fonctionnement, préciser les droits et devoirs des acteurs, garantir la liberté de l'utilisateur, rechercher la qualité optimale de prise en charge.

### Principes fondateurs

#### ***Le réseau de soins palliatifs se donne les missions suivantes :***

- Apporter au patient et à sa famille :
  - Une aide dans le maintien à domicile
  - Un accompagnement psychologique et social jusqu'à la phase de deuil
  - La continuité dans les soins
  - Un suivi de qualité et des compétences en soins palliatifs
  
- Apporter aux partenaires :
  - Une amélioration et une harmonisation des pratiques
  - Une meilleure coordination et communication
  - Une collaboration mutuelle
  
- Apporter un lien entre la ville et l'hôpital en :
  - Limitant les hospitalisations injustifiées en évitant d'avoir recours aux services d'urgences des hôpitaux
  - Permettant l'organisation des retours à domicile
  - Servant de relais en cas de situation ingérable à domicile
  - Permettant des consultations spécialisées ou hospitalisation pour équilibrage thérapeutique
  - Favorisant l'accès et les échanges d'information

#### ***Le réseau de soins palliatifs fonctionne de façon pluridisciplinaire grâce :***

- A l'implication des usagers et de leurs familles
- Aux professionnels de santé et sociaux du secteur
- Aux professionnels des établissements, services, associations intervenant sur le secteur
- Aux bénévoles
- Aux élus
- A l'équipe du réseau

### ***Le réseau est fédérateur***

Il veille au respect des notions d'indépendance et de neutralité. Il se garde de toute concurrence avec les acteurs du réseau

### ***Le fonctionnement du réseau s'appuie sur les principes suivants :***

Evaluer, orienter, coordonner et assurer un suivi.

Il aboutit, à partir d'un dossier individualisé, à la constitution concertée d'un plan d'aide et de soins transmis lors d'une réunion de synthèse aux différents intervenants professionnels et naturels (familles, amis, voisins).

*Chaque professionnel ayant perçu une indemnisation pour sa participation à la réunion de synthèse (rémunération des prestations dérogatoires) s'engage à déclarer ces honoraires.*

La prise en charge du patient et de son entourage par les professionnels s'appuie sur le dossier commun partagé et sur des protocoles de soins validés.

La formation proposée par le réseau amènera aux différents intervenants à terme une amélioration et une harmonisation des pratiques professionnelles professionnelles.

### **REGLES ETHIQUES**

La prise en charge d'un patient dans le réseau se fera en référence à la charte de l'Association Française des Soins Palliatifs dans le complet respect de la personne et de son entourage en tenant compte de toutes les dimensions du soin (physiques, psychologiques, sociales et spirituelles) et dans le cadre de la déontologie professionnelle et du secret professionnel.

Le traitement de la souffrance globale se fera dans le souci de ne pas altérer, autant que faire se pourra, la conscience et le jugement du malade.

L'acharnement thérapeutique et l'euthanasie seront considérés comme contraire aux valeurs du réseau.

Les soins proposés au patient lui seront expliqués en toute franchise si le patient en émet le souhait.

Le réseau collaborera avec une association de bénévoles pour l'accompagnement des patients.

Le soutien aux familles et aux aidants fera partie de la prise en charge globale du malade.

### **PRINCIPES D'ENGAGEMENT RECIPROQUE**

L'adhésion à la charte du réseau a **valeur d'engagement** à titre personnel ou au nom de l'institution représentée.

L'adhésion à la charte du réseau est valable une année. Elle est tacitement reconductible. Chaque membre est libre de sortir du réseau en informant par écrit le président

#### ***Engagement du Réseau***

Le Réseau s'engage à :

- Evaluer en partenariat les besoins de la personne et proposer ensemble un plan d'aide et de soins
- Transmettre ces plans après les réunions de synthèse
- Assurer le suivi de la personne et ré interpellier les partenaires en cas de nécessité
- Mettre en place le dossier commun partagé et assurer son suivi
- Former les partenaires afin de proposer une prise en charge de qualité
- Apporter un soutien psychologique au patient, à sa famille et aux professionnels.

#### ***Engagement des partenaires***

Dans le cadre de son champ d'action, chaque membre du réseau, après information de l'utilisateur :

- Signale une situation ou redemande une évaluation
- Participe à la mise en commun des données et à l'élaboration du plan d'aide et de soins
- Transmet des informations aux membres de l'équipe du Réseau, notamment en cas de nécessité de modifier le plan d'aide ou de soins, et les consigne dans le dossier commun partagé
- Reste responsable juridiquement de ses actes.

Chacun peut apporter par sa compétence professionnelle ou son vécu, une dynamique dans le réseau.

Chacun s'engage à utiliser les protocoles de soins et, dans la mesure du possible, à participer aux formations proposées.